

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 09 Octobre 2025

Nomination du secrétaire de séance : Sonia Cournil

Approbation du compte rendu du 18/09/2025 à l'unanimité.

Absent : Nicolas Granger, Olivier Fournier, Samuel Brouzés.

Excusés : Nicole Latour, Charles Molina procuration à Michel Lajugie ; Anthony Le Follic procuration à Marion Chaput

Visite du local professionnel et Intervention du Dr Bendayan, susceptible d'être intéressé pour s'installer à St Geniès

Après une présentation de sa carrière et de ses expériences, le Dr Bendayan informe le conseil municipal qu'il y a 3 solutions pour envisager une installation :

- Le médecin en partance a demandé une suspension temporaire auprès du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM) et c'est lui qui cherche et installe un remplaçant,
- Le médecin en partance a demandé une suspension définitive auprès du CDOM : la commune doit transmettre une lettre d'intention stipulant que les élus souhaitent installer le Dr Bendayan,
- Le médecin en partance a demandé une suspension définitive auprès du CDOM : La commune demande auprès de l'ARS la création d'un poste de médecin territorial, financé pour une partie par des fonds ARS, avec un nombre de vacations fixées par l'ARS.

Le Dr Bendayan informe le conseil municipal qu'aucune aide ne pourra être apportée pour son éventuelle installation car les médecins précédents ont épuisé les financements. De plus, l'ARS considère que le besoin en médecin généraliste à St Geniès s'élève à 0.80 ETS (équivalent temps de soins).

Il confirme aux élus que les dossiers des patients sont bloqués par la plateforme Doctolib suite à un paiement non honoré.

Il demande expressément au conseil que le local professionnel soit équipé d'un point d'eau, d'un défibrillateur, d'une bouteille d'oxygène, de mobilier fermant à clé, d'une table d'examen et d'une base de matériel correspondant à une sacoche d'urgence. IL confirme qu'il est nécessaire de disposer d'un autre petit local pour faire face aux urgences.

Pour finir, au vu du nombre de vacations au minimum de 20 par jour pour pouvoir faire face aux charges du cabinet, il demande la gratuité de loyer sans préciser la durée.

La Conseil Municipal remercie le Dr Bendayan pour toutes ces informations et cet échange.

Après le départ du médecin, Mr le Maire demande au conseil de se positionner suite à cet échange.

Les élus municipaux souhaitent obtenir des informations complémentaires avant de prendre une décision, à savoir : connaître la situation du médecin partant (suspension temporaire ou définitive) auprès du CDOM, contacter l'ARS pour vérifier les informations énoncées ci-dessus, procéder au chiffrage du matériel et mobilier et avoir une entrevue avec le Dr Dehoux.

01 – Rénovation bâtiments et Chaufferie Biomasse du Bas du Bourg - Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre

Vu la délibération n°01 du 7 Novembre 2024 attribuant le marché de Maîtrise d'œuvre à l'équipe menée par David Besse,

Vu la délibération n° 01 du 22 Mai 2025 actant la mise en place d'une chaufferie biomasse à copeaux de bois alimentant la Mairie, les bâtiments Chaminade et Grangier, la salle des fêtes et les cabinets médical et paramédical,

Mr le Maire propose au conseil un avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre signé avec Mr David Besse afin d'y rajouter une mission de bureau d'études liée à la réalisation de la chaufferie dans le sous-sol de la Maison Chaminade.

Après réception de plusieurs offres, il propose au conseil l'offre du bureau d'études CESTI, qui a réalisé l'étude de faisabilité, qui s'élève à 24 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre afin d'y intégrer une mission liée à la Chaufferie,
- AUTORISE Mr le Maire à signer l'avenant d'un montant de 24 000€ HT,
- AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cette acquisition.

02 – Zone Artisanale - Mise à disposition de la voirie interne à la Communauté de communes du Pays de Fénelon

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-5 relatif à la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées,
Vu la délibération n°13 du 21 Juillet 2020 actant la dissolution du budget annexe Zone Artisanale suite au transfert de compétence à la Communauté de communes Pays de Fénelon,

Considérant que la voirie desservant la zone artisanale les quatre routes / Grand Bois 24590 SAINT-GENIES, cadastrée comme suit :

- Section ZX : n° 0087, 0089, 0118, 0130, 0131, 0137, 0140, 0142, 0151, 0152
- Section AI : n° 0492, 0500
- Section AI : n° 0483 partiellement

Relève de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition à la Communauté de communes du Pays de Fénelon des parcelles cadastrées ci-dessus, constituant la voirie de la zone artisanale.
- AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition et tout document afférent à cette décision.

03 – Chapelle du Cheylard / Tranche 4 - Validation avant-projet et phasage / Demande subventions

Vu la délibération n°08 du 19 Septembre 2024 actant le lancement de la tranche 4 de restauration de la chapelle du Cheylard et choisissant le cabinet Dodeman pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°05 du 20 Février 2025 autorisant Mr le Maire à signer et déposer l'autorisation de travaux pour la réalisation de la dernière tranche de travaux,

Mr le Maire présente au conseil l'Avant-projet réalisé par le cabinet Dodeman concernant la dernière tranche de travaux de Restauration de la Chapelle du Cheylard et le détail des 2 phases : la première concernant l'aménagement des abords et l'électricité (lots maçonnerie et électricité) et la seconde la restauration des peintures.

Le montant de l'Avant-Projet total s'élève à 390 000€ HT (300 000€ HT de travaux et 90 000€ de maîtrise d'œuvre et autres frais) divisé en deux phases réparties comme suit :

- Phase 1 : 97 005€ HT de travaux + 17 995€ HT de maîtrise d'œuvre et autre frais
- Phase 2 : 202 995€ de travaux + 72 005€ HT de maîtrise d'œuvre et autre frais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'Avant-Projet présenté et la répartition des travaux en deux phases
- AUTORISE Mr le Maire à effectuer une demande de subvention DETR 2025 concernant la phase 1,
- AUTORISE Mr le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la DRAC concernant la phase 2,
- AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à ces décisions.

04 – Chapelle du Cheylard / Tranche 4 - Lancement marché de travaux

Vu la délibération n°3 de ce jour,

Mr le Maire propose au conseil de lancer le marché de travaux des 2 phases afin d'obtenir des prix définitifs des travaux à réaliser.

Il demande au conseil l'autorisation de lancer le marché de travaux pour la dernière tranche de travaux de la restauration de la Chapelle du Cheylard sur le site AWS Marchés publics Dordogne et sur Sud-Ouest pour une durée de 4 semaines minimum.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- AUTORISE Mr le Maire à lancer le marché, à faire paraître l'avis d'appel public à la concurrence sur le site internet AWS Marchés publics Dordogne et sur Sud-Ouest,
- FIXE les critères suivants pour le choix des entreprises : 40% pour la valeur technique de l'entreprise, 40% pour le prix et 20% pour le délai,
- AUTORISE Mr le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

05 – Cabinet médical - Accord de principe pour la restructuration intérieure et Demande de devis

Suite au départ du médecin généraliste, locataire du rez de chaussée cabinet médical dans son entièreté, le conseil municipal décide de repenser la location de ce local en le divisant afin de louer plusieurs locaux professionnels.

Mr le Maire suggère au conseil d'étudier une restructuration interne du rez de chaussée en conservant la pièce principale telle qu'elle est, en transformant le garage en local professionnel et en utilisant la partie studio en local professionnel.

Mr le Maire demande au conseil de se positionner sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE un accord de principe sur cette restructuration intérieure du rez de chaussée du cabinet médical,
- MANDATE Mr le Maire pour demander des devis auprès d'artisans et notamment en plâtrerie / peinture/ revêtement de sol, Plomberie, Electricité, Menuiseries Bois et Alu.

QUESTIONS DIVERSES

- Personnel / Protection sociale complémentaire – Mutuelle : Obligation de mettre en place une participation employeur à compter du 01/01/2026 pour une mutuelle.
Le conseil municipal, après présentation des conditions de la mutuelle MNT, retenue dans le cadre de la convention de groupe avec le Centre de Gestion de la Dordogne, statue sur une participation de 40€ mensuel par agent pour un équivalent temps plein sans modulation et demande l'avis du Comité Social Territorial avant de délibérer.
- Voirie / Dangerosité de l'intersection entre la RD 61 et la route de la Gare dans le sens Salignac – St Geniès pour tourner à gauche vers la Gare : Mr le Maire a été interpellé par des parents qui se rendent au centre de loisirs de leur difficulté et de la dangerosité pour avoir de la visibilité à cet endroit-là. Les techniciens de l'Unité Administrative du CD24 sont venus sur place et ont proposé deux solutions :
 - o Interdire le tourner à gauche et obliger les voitures à faire le tour par le stade
 - o Déplacer l'entrée de l'agglomération vers la scierie et poser un miroir et une limitation à 30 km/h

Après discussion et vote, le conseil municipal opte pour la deuxième solution à la majorité (6 pour, 3 pour la 1^{ère} solution et 2 abstentions)

- Voirie / Demande de ralentisseurs dans le bourg avant et après le virage entre le château et l'épicerie : après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas poser des ralentisseurs ni coussin berlinois mais plutôt étudier la mise en place de bandes rugueuses. Devis à demander
- Mr le Maire fait part au conseil du retour du Syndicat mixte bassin versant de la Vallée Vézère suite à leur venue pour le nettoyage du lavoir et de la Chironde en amont et aval du lavoir. Il propose des solutions mais c'est à la commune de réaliser les travaux sous leur contrôle. Devis à demander
- Organisation de la ronde des villages le week end du 11 et 12 Octobre 2025
- Marché de Noël du 07 Décembre 2025 : choix de l'affiche et décision de l'ouvrir de 8h à 18h
- Anthony Le Follic a demandé à Marion Chaput de lire au conseil sa demande : Il souhaite apposer une plaque au nom de Robert Badinter, à un endroit public appartenant à la commune, à ses frais afin de mettre en valeur l'importance des actes qu'il a réalisé et sa panthéonisation et demande l'aval du Conseil Municipal. Après discussion et vote, les élus donnent un avis contrasté (3 abstentions, 1 contre, 3 pour selon l'endroit où elle est apposée, 1 contre mais pour rendre hommage par l'adressage et 3 pour).

Prochaine Réunion du Conseil Municipal : Mercredi 12 Novembre 2025 à 20h30